

ATLANTIQUE EVASION
08-11 ANS / 10-13 ANS

Le service vacances de :

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

St Jean de Monts – LOIRE ATLANTIQUE (44)

REF : 049 038 001

Camping Les Pinèdes de la Caillauderie111 route de la Caillauderie
85160 Saint Jean de Monts**SITE****Situation géographique :**

Saint-Jean-de-Monts est une commune de l'Ouest de la France, située sur la Côte de Lumière, dans le département de la Vendée, en région Pays de la Loire. Bordée d'une longue plage de huit kilomètres, c'est une station balnéaire de la côte atlantique appréciée en été.

Cadre de vie :

Camping avec accès direct à la forêt domaniale et à 1,9km de la plage.

Effectif : 24 participants

1^{ER} ET DERNIER REPAS SERVIS

Le premier repas servi sera le déjeuner et le dernier repas le goûter.

**EN RENDEZ-VOUS SUR PLACE**

Accueil en fin de matinée le lundi matin, départ en début d'après-midi le vendredi.

Les horaires vous seront transmis avec la convocation 15 jours avant le départ.

EN TRANSPORT

Départ en train de **Paris, Le Mans, Nantes**, jusqu'à **Angers** puis car jusqu'au centre.

Les horaires vous seront transmis avec la convocation 15 jours avant le départ.



Tout changement de lieu de départ 1 semaine avant le départ sera facturé.

F.O.L 49 - VACANCES POUR TOUS
14 BIS AVENUE MARIE TALET - 49100 ANGERS

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours
Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04
Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930

ACTIVITÉS

Cap à l'Ouest pour profiter de toutes les activités que t'offre l'océan Atlantique. Hisse la voile, fais le plein de sensations, et vis des émotions fortes...

DIRT WINDSURF : à la frontière du char à voile, du skateboard et de la planche à voile, déplace-toi sur terre avec ta planche sur roues grâce à la force du vent.

CHAR A VOILE : ludique et exaltant dès la première séance, sa particularité est la vitesse et la sensation d'agilité. Rouler est facile, mais maîtriser l'engin est complexe, la notion de sécurité doit rester présente pour chaque pilote... Mi-voiture, mi-bateau, il permet à tous de se construire un espace vent en conservant des repères terrestres. Le char à voile t'apportera une forte capacité et te permettra de te responsabiliser et te sensibiliser à la sécurité routière.

CATAMARAN : 2 coques, 2 voiles, 1 trampoline, le catamaran est un support ludique, qui t'offrira des sensations en mer inoubliables !

OLYMPIADES : affronte tes camarades lors de défis sur la plage.

CONCOURS DE CHATEAU DE SABLE : munis de ta pelle et ton sceau, applique-toi pour construire la plus belle des œuvres sur sable !

AUTRES ACTIVITES : baignade, découverte de l'environnement, pêche à pied, grands jeux, activités manuelles et sportives, veillées à thème.



Document obligatoire à fournir le jour du départ :

Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques **ou** copie du brevet de natation de 50 m.



ORGANISATION DU SÉJOUR

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT :

A la disposition du groupe, mais aussi de chaque participant pour passer avec vous les meilleures vacances possibles, elle aidera à la mise en place du programme d'activités quotidien, afin de favoriser votre propre autonomie, dans le respect mutuel des règles de vie et du matériel.



L'ALIMENTATION :

Nous favorisons une alimentation de qualité, équilibrée, variée, en quantité suffisante, en portant une attention toute particulière à l'hygiène. Les repas seront élaborés par les jeunes, avec l'aide de l'équipe d'animation. L'animateur sensibilisera les enfants au gaspillage, au partage et à la propreté.

↪ **Allergies et régimes alimentaires** : transmettez-nous **DES L'INSCRIPTION** tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferions savoir et nous serions contraints de ne pas accepter l'inscription.

↪ **Respect des coutumes alimentaires** : Le respect des demandes ou exigences alimentaires est impossible à observer, pour des raisons d'approvisionnement et/ou pour des raisons techniques de fabrication, comme pour des aliments ou préparations de type halal ou casher, ou des contraintes alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités pour l'ensemble du groupe et avoir des répercussions importante sur le processus biologique de l'enfant, comme le jeûne dans le cadre du Ramadan.

LE QUOTIDIEN :

L'organisation des moments de la vie quotidienne répondra aux besoins physiques d'alimentation, de repos et d'hygiène des enfants et sera l'occasion de favoriser l'accès à l'autonomie :

- réveil individualisé et petit déjeuner échelonné
- repas conviviaux propices à l'échange
- vigilance sur les moments de toilette intime et de rangement de leur lieu de vie
- temps libres et de détente possibles chaque jour afin de permettre à chacun de vivre ses vacances à son rythme
- temps calme aménagé avant le couché pour amener les enfants progressivement au sommeil

Les jeunes auront la responsabilité du rangement et de la propreté de leur lieu de vie.

LES QUARTIERS LIBRES :

La vie collective impose des contraintes à chacun. La liberté ne pourra pas être totale car toujours limitée par notre souci de sécurité et par la nécessité de préserver un rythme de vie normal. Des possibilités de « quartier libre » vous seront offertes mais toujours dans des cadres géographiques et des créneaux horaires bien définis par l'équipe d'encadrement. Ils se dérouleront par petits groupes de 3 jeunes au minimum.

L'ALCOOL/LA CIGARETTE :

Il est difficile d'interdire à un jeune de fumer surtout si ce dernier en a l'habitude. Cependant les jeunes et l'équipe d'animation définiront ensemble des règles précises permettant le respect de chacun : fumeurs et non-fumeurs. La consommation de cigarettes devra être réduite au maximum et se faire dans des lieux isolés du groupe et en dehors des temps d'activités.

AVOIR DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT :



Vous pourrez obtenir des nouvelles du déroulement du séjour **grâce à la plateforme Kidizz** (prestataire indépendant de notre organisme) de manière sécurisée, privée, et gratuite. Les équipes d'animation publieront des articles contenant du texte et/ou des photos et vidéos. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et de nous retourner le document relatif au Droit à l'image.

Adresse du site : <https://fol49.kidizz.com/join>

La procédure d'inscription ainsi que le **code** correspondant au séjour de votre enfant vous seront transmis avec la convocation de départ (fiche info séjour).

Si vous avez besoin de joindre votre enfant, contactez-nous au 02.41.96.11.56. Nous vous mettrons en relation avec l'équipe d'animation.



COURRIER : L'équipe d'animation est attentive à l'envoi du courrier. Les parents peuvent adresser un courrier à leur enfant à l'adresse du centre (**en précisant le nom de l'enfant et le nom du séjour sur l'enveloppe**).



ATTENTION !

Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'eux, une décision de **REVOI** pourrait être prise à son encontre, **FRAIS DE RETOUR A VOTRE CHARGE...**

ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod, et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un **guide pratique** vous a été remis au moment de votre inscription. **Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.**



TROUSSEAU : en complément de la fiche trousseau type qui vous a été remise



Attention : le blanchissage du linge n'est pas assuré pendant ce séjour. Si besoin, les jeunes auront la possibilité de laver leur linge au camping (la lessive sera fournie).

SAC DE VOYAGE - PAS DE VALISE (Les tentes sont petites, cela fait gagner de la place)

Prévoir :

- **Duvet ou sac de couchage**
- Matelas mousse (pas de matelas gonflable)
- Lampe torche
- Paquets mouchoirs jetables
- Serviette de bain
- Sandales ou tongs

Pour info :

Maillot et slip de bain (caleçons et shorts de bain interdits dans les piscines)

Pour les jeunes enfants, pensez à leur confier l'objet familier qui les accompagne dans leur sommeil !

Des vêtements simples et confortables sont préférables aux vêtements neufs et fragiles.

Toutes les pièces du trousseau devront être marquées **au nom complet** de votre enfant. Ce marquage devra être indélébile et résister au lavage. **Nous ne pourrons pas engager notre responsabilité en cas de disparition de linge non ou insuffisamment marqué.**

Si votre enfant a moins de 12 ans à l'arrivée au centre de vacances, **le contenu du trousseau sera contrôlé par l'animateur en présence de votre enfant. Au-delà de cet âge**, nous estimons qu'il est capable d'assumer seul la gestion de son trousseau, **aucun contrôle ne sera alors effectué.**

L'ARGENT DE POCHE : Une somme de 10 € est amplement suffisante.



SANTÉ :

En cas de traitement médical ou de problème de santé particulier, veuillez nous le faire savoir dès l'inscription pour préparer au mieux la venue de votre enfant.

Il est interdit d'apporter des médicaments sans **prescription médicale** (ordonnance d'un médecin). Si vous bénéficiez de la **C.M.U.**, n'oubliez pas de prévenir le directeur et de fournir l'attestation.

L'UTILISATION DU TÉLÉPHONE MOBILE :

Le téléphone mobile est un outil de communication de plus en plus utilisé par les jeunes y compris en centre de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances, de ce fait **nous vous déconseillons fortement la présence des mobiles** sur nos séjours. En cas d'utilisation abusive, celui-ci pourra être saisi par l'équipe d'animation et restitué en fin de séjour.

LES OBJETS DE VALEUR :

La nature du séjour **nous conduit à fortement déconseiller la présence de tout objet de valeur** (vêtements de marque, bijoux, téléphone mobile, tablette, console de jeux, etc...). Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables.



DOCUMENTS A NOUS REMETTRE OBLIGATOIREMENT LE JOUR DU DÉPART

L'enveloppe dossier séjour avec :

- La fiche de renseignements médicaux et individuels complétée et signée
- Le test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques **ou copie** du brevet de natation de 50 m.
- L'autorisation pour le droit à l'image
- La fiche trousseau



Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du
e de l'action sociale et des familles)

À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

Activités concernées :

- > le canoë > le kayak et activités associées > la descente de canyon > le ski nautique > la nage en eau vive le radeau et activités de navigation associées > le surf > la voile

LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : **une personne titulaire du titre de maître-nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.**

Je soussigné(e)

Titulaire du diplôme

N°

Certifie que, (NOM ET PRÉNOM DU MINEUR) :

Né(e) le : / /

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Épreuves effectuées avec brassières sans brassière de sécurité

EN RÉFÉRENCE AU CODE DU SPORT :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A322-64 à 322-70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physique ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- S'immerger et nager au moins 25 mètres
 - pour la pratique du canoë kayak et de la nage en eau vive
 - pour la pratique de la voile **par les moins de 16 ans**
- Plonger et nager au moins 50 mètres
 - pour la pratique de la voile **à partir de 16 ans**

Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de la discipline concernée, maitre-nageur sauveteur...) :

Nom et prénom : Qualification :

Établissement d'appartenance : N°

de la carte professionnel d'éducateur sportif :

Fait le : à

Signature :

Cachet :